

Mairie

de

BALLAN-MIRÉ

37510

Canton de *BALLAN*

Ballan-Miré, le 28 février 2014

 : 02.47.80.10.00



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2014

Etaient présents MM. BAUMEL, BOUDESSEUL, DESCROIX, ROUSSEAU, LABES, SAUTEJEAN, TRANCHET, ROCHER, DOUARD, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, MURILLO, PEINEAU, YVENAT, BEGAUD, KOENIG, RAGUIN, NOWAK, MARTIN, RIBETTE, LACORDAIS, FORTIN, CABANNE ;

Etaient excusés MM. : BEAUCHER, CARRENO

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à MM. MMES: ROUSSEAU, RAGUIN.

Ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires : MM. LABES, FORTIN

1. Reprise anticipée du résultat 2013 et prévision d'affectation au budget de la Commune

Conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Administratif correspondant et ceci entre la date limite de mandatement et la date limite du vote des taux.

Le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 du budget Ville.

Vote : 20 pour – 6 contre

2- Budget Primitif 2014 Commune

Le Conseil Municipal approuve, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2014 d'un montant total de 15 272 700 Euros répartis pour :

9 163 500 Euros	Section de Fonctionnement
6 109 200 Euros	Section d'Investissement

Vote Section de fonctionnement : 16 Pour – 10 Contre

Vote Section d'Investissement : 16 Pour – 10 Contre

3- Budget primitif 2014 – Service Eau

Le Conseil Municipal approuve, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2014 du service de l'eau, d'un montant total de 450 200 Euros répartis pour :

229 200 Euros	Section d'Exploitation
221 000 Euros	Section d'Investissement

Vote Section d'Investissement : unanimité

Vote Section d'Exploitation : unanimité

4- Budget primitif 2014 Lotissement n° 1 – Carrefour en Touraine

Le Conseil Municipal approuve, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2014 du budget du lotissement n° 1 – Carrefour en Touraine, d'un montant total de 1 058 800 Euros répartis pour :

659 250 Euros	Section d'Investissement
399 550 Euros	Section de Fonctionnement

Vote Section d'Investissement : unanimité

Vote Section de Fonctionnement : unanimité

5- Vote des taux des impositions directes 2014

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition 2014 comme suit :

* Taxe d'Habitation	18,06 %
* Taxe Foncier Bâti	23,95 %
* Taxe Foncier Non Bâti	43,08 %

Vote : 20 Pour – 6 abstentions

6- Subvention 2014 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention 2014 au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 72 000 €. Les crédits sont prévus à l'article 657362 du Budget Primitif 2014.

Vote : 25 Pour – 1 non-votant

7- Subventions 2014 aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2014 aux associations, conformément au tableau joint à la délibération.

Vote : unanimité

8- Participation des Communes aux frais de scolarité des enfants hors Commune inscrits à BALLAN-MIRÉ

Le Conseil Municipal fixe, pour l'année 2014/2015, le montant des participations des Communes de résidence pour lesquelles des enfants sont scolarisés à BALLAN-MIRE, soit :

⇒ pour chaque élève du cycle maternelle :	881 €
⇒ pour chaque élève du cycle élémentaire :	528 €

Vote : Unanimité

9- Aménagement des horaires des écoles de Ballan-Miré dans le cadre de la Refondation de l'école de la République

Le Conseil Municipal décide de retenir et d'appliquer les aménagements horaires de fonctionnement des écoles du premier degré de Ballan-Miré présentés dans la délibération pour une mise en application à la rentrée de septembre 2014 dans le cadre de l'instauration des nouveaux rythmes scolaires.

Vote : 16 pour – 10 abstentions

10- Convention entre la Ville de BALLAN-MIRE et le Comité de Loisirs et d'initiatives Culturelles (CLIC)

Le Conseil Municipal, approuve le renouvellement de la convention entre la ville de BALLAN-MIRE et le Comité de Loisirs et d'initiatives Culturelles (CLIC) ;

Vote : 16 Pour – 10 abstentions

11- Modification du tableau des effectifs – création de poste suite avancements

Afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents de la collectivité, notamment au titre de l'avancement et des réussites à concours et examens professionnels ainsi qu'au regard des besoins des services, le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

Vote : unanimité

12- Dénomination de voies :

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de dénommer certaines voies susvisées dans la délibération afin de permettre une meilleure identification de ces espaces publics.

Vote : 20 pour – 6 abstentions

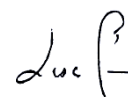
Questions diverses :

Monsieur BEGAUD demande la raison pour laquelle aucun procès-verbal n'est désormais transmis aux conseillers municipaux depuis le mois d'avril, stipulant que cette pratique serait contraire à la loi. Monsieur le Maire répond que depuis l'enregistrement audio intégral des séances du Conseil Municipal et leur mise en ligne sur le site internet de la Ville, tout citoyen a la possibilité de prendre connaissance in extenso des débats qui se déroulent dans le cadre de ces séances.

De plus, il précise que, conformément à la demande de M. FORTIN et à la décision prise à ce sujet lors du dernier Conseil Municipal, un procès-verbal succinct, reprenant la présentation des délibérations, le résultat des votes et le contenu des questions diverses est soumis aux deux secrétaires de séance pour approbation et signature. Ainsi M. FORTIN a-t-il bien été destinataire de ce procès-verbal pour le Conseil Municipal du 27 janvier, a pris connaissance et à signer ce procès-verbal.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 20h30

Le Maire,



Laurent BAUMEL